



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PARCOURSUP - DÉMARCHES

L'inscription définitive en 1<sup>ère</sup> année est subordonnée à la production obligatoire de :

- une **attestation de démission de Parcoursup**, fournie sur demande par la plateforme, à ceux qui auraient émis initialement des vœux via Parcoursup et qui sortiront donc de la procédure,

**ou**

- une **attestation de non-inscription par Parcoursup**, fournie sur demande par la plateforme, à ceux qui n'auraient pas émis initialement de vœux sur celle-ci.